



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_034_2025

Arrêté de circulation temporaire rue des Clercs

Le maire de la commune d'ESSEGNEY

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-2212.1, L-2212.2, L-2212.5 et L2213.1 du Code des Collectivités Territoriales,

VU les articles du Code de la Route,

VU l'article R 610.5 du Code Pénal,

VU la demande présentée par la TRB, 430 rue des Saules 88 290 Saulxures sur Moselotte, pour permettre l'exécution des travaux d'aménagement de la RD32.

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 – En raison de travaux sur la RD32, la circulation sera interdite dans les deux sens **rue des Clercs** **jeudi 25 et vendredi 26 septembre 2025 , sauf riverains.**

ARTICLE 2 - En raison des restrictions précédentes, la circulation sera déviée pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 – La signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté sur le lieu des travaux seront mis en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 – Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Charmes, L'entreprise TRB sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Le Maire,
Éric JACOTÉ



Fait à ESSEGNEY, le 24 septembre 2025

AR_034_2025